CFDT Crédit Mutuel de Bretagne

Hommes Femmes

Egalité professionnelle

Un premier pas ?

Le **groupe mixité de la CFDT** a été attentif, cette année encore, à la distribution et à la répartition des augmentations individuelles[1]. Depuis de nombreuses années, elles ne sont pas réparties d'une façon égalitaire.
Le tableau ci-dessous montre la répartition hommes/femmes des augmentations individuelles depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999
Hommes	29%	30%	23%	29%
Femmes	26%	25%	20%	27%

Nous ne surprendrons personne lorsque nous affirmons que les femmes sont en moyenne moins payées et évoluent moins vite que les hommes. Il est clair que l'entreprise privilégie l'évolution des hommes, entre autres, par le jeu des promotions.

Mais cette année la tendance s'est inversée ! Le tableau ci-dessous, montre la répartition hommes/femmes des augmentations individuelles de juin 2000, par établissement :

	29	35	56	22	Siège
H	38%	44%	45%	41%	41%
F	46%	62%	65%	52%	37%

Ex. : CE 29, 38 % de la population hommes a bénéficié d'une augmentation individuelle.

Est-ce un premier pas vers l'égalité professionnelle et la reconnaissance des femmes ?

La Direction a-t-elle enfin pris conscience de ces disparités ?
Ou commence-t-elle à prendre en compte les demandes réitérées des élus CFDT dans les instances représentatives du personnel ?

La CFDT ne va pas se contenter de cela !

Elle espère bien voir continuer cette tendance afin de réduire les inégalités salariales dans l'entreprise.

C'est pourquoi, la CFDT intégrera ces données dans le cadre des négociations.

Le groupe mixité de la CFDT reste à l'écoute de vos revendications, n'hésitez pas à contacter vos élus.

---

(1) Rappel convention collective art.2.2
«L'attribution de points assortis de changement de grade constitue une ***promotion****».*
«l'attribution de points dans le même grande constitue une ***augmentation****».*

13 nov.-00